



Procès-verbal de l'assemblée communale du 30 mai 2022

Date et heure : Lundi 30 mai 2022, 20h00
Lieu : Halle Polyvalente, Sorens

Présidence : M. Damien Romanens, Syndic
Conseil communal : Mmes Elsa Gendre, Natacha Rumo, MM. Steve Progin, Daniel Gilgen, Dominique Schmutz, Jacques Privet
Présents-tes : 35 citoyennes et citoyens
Secrétaire : M. Benoît Monney

Monsieur le Syndic souhaite la cordiale bienvenue aux personnes présentes et excuse l'absence de plusieurs citoyens. Pour la bonne marche de l'assemblée, M. Bertrand Oberson est nommé scrutateur.

Cette assemblée a été régulièrement convoquée par tout ménage, par insertion dans la Feuille officielle n° 20 du 20 mai 2022 et par affichage au pilier public.

1. Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 7 décembre 2021 (ne sera pas lu, étant publié dans le journal communal "Sorens Info" n° 115 et sur le site internet www.sorens.ch)
2. Procès-verbal de l'assemblée du 13 décembre 2021 (ne sera pas lu, étant publié dans le journal communal "Sorens Info" n° 115 et sur le site internet www.sorens.ch)
3. Foyer Saint-Joseph – Comptes 2021
 - 3.1 Comptes de fonctionnement
 - 3.2 Comptes d'investissements
 - 3.3 Rapport de la Commission financière
 - 3.4 Approbation
4. Commune – Comptes 2021
 - 4.1 Comptes de fonctionnement
 - 4.2 Comptes d'investissements
 - 4.3 Rapport de la Commission financière
 - 4.4 Approbation
5. Nomination d'un organe de révision des comptes de la Commune et du Foyer St-Joseph pour les années 2022, 2023 et 2024
6. Demande de crédit d'avant-projet préliminaire (faisabilité) et avant-projet pour l'étude de la construction d'appartements protégés sur la parcelle RF 1201
7. Demande de crédit additionnel pour l'élaboration du plan d'aménagement local (PAL)
8. Reprise de la route Sous l'Eglise et de ses infrastructures
9. Modification des statuts des Ambulances du Sud Fribourgeois
10. Divers

Le tractanda ne fait l'objet d'aucune remarque.



1. Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 7 décembre 2021

Le procès-verbal n'est pas lu étant publié dans le journal communal Sorens Info n° 115 de mars 2022, en version provisoire sur le site internet et consultable au bureau communal.

Mis au vote, *le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.*

2. Procès-verbal de l'assemblée du 13 décembre 2021

Le procès-verbal n'est pas lu étant publié dans le journal communal Sorens Info n° 115 de mars 2022, en version provisoire sur le site internet et consultable au bureau communal.

Mis au vote, *le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.*

3. Foyer Saint-Joseph / Comptes 2021

3.1 Comptes de fonctionnement

La parole est donnée à M. Bertrand Ansermot, Président de la commission administrative du foyer, pour présenter les comptes de fonctionnement 2021 ainsi que les comptes d'investissements. En préambule, il constate le nombre important de mouvements au sein des résidents et que ces derniers viennent souvent au foyer pour une courte durée. Cela prend beaucoup de temps et d'énergie au personnel car il faut entreprendre les différentes mesures et démarches nécessaires pour chaque résident.

En outre, il incite les citoyens à se prononcer en faveur du nouvel EMS, qui devra être voté en septembre de cette année.

Les comptes 2021 ont été vérifiés par le réviseur des comptes et la Commission financière.

Le compte de fonctionnement termine sur un **bénéfice de CHF 16'217.21.**



| Comptes de fonctionnement | Comptes 2020 | | Budget 2021 | | Comptes 2021 | |
|--|--------------|---------------|--------------|---------------|--------------|---------------|
| | Charges | Produits | Charges | Produits | Charges | Produits |
| Salaires | 3'516'864.40 | | 3'626'108.00 | | 3'530'711.90 | |
| EMS | 1'815'086.55 | | 1'855'400.00 | | 1'772'334.35 | |
| Lits reconnus AOS | 279'547.25 | | 288'250.00 | | 213'141.55 | |
| ADM / Exploitation / autres | 953'356.00 | | 1'001'685.00 | | 1'093'317.60 | |
| Charges sociales | 468'874.60 | | 480'773.00 | | 451'918.40 | |
| Autres charges d'exploitation | 822'576.82 | | 728'804.00 | | 667'400.37 | |
| Médicaments, aliments et boissons | 194'065.55 | | 229'300.00 | | 163'175.30 | |
| Ménage, entretien et réparation du bâtiment | 129'477.60 | | 137'100.00 | | 117'274.56 | |
| Eau et énergie | 60'873.05 | | 59'650.00 | | 52'947.05 | |
| Frais financiers de l'immeuble et du matériel | 315'582.66 | | 172'754.00 | | 222'105.45 | |
| Frais d'administration et autres charges expl. | 122'577.96 | | 130'000.00 | | 111'898.01 | |
| Recettes EMS | | -3'100'533.00 | | -3'088'975.00 | | -2'897'369.85 |
| Recettes des soins EMS | | -2'183'049.00 | | -2'142'348.00 | | -1'993'414.85 |
| Recettes d'hébergement EMS | | -917'484.00 | | -946'627.00 | | -903'955.00 |
| Lits reconnus AOS | | -945'317.85 | | -936'866.00 | | -785'943.30 |
| Recettes des soins AOS | | -352'277.35 | | -327'882.00 | | -276'218.30 |
| Lits AOS | | -593'040.50 | | -608'984.00 | | -509'725.00 |
| Frais financiers | | -183'492.00 | | -203'678.00 | | -203'678.00 |
| Recettes frais financiers (communes) | | -183'492.00 | | -203'678.00 | | -203'678.00 |
| Autres recettes | | -129'762.75 | | -152'900.00 | | -327'338.33 |
| Recettes ventes de médic. et autres frais fact. Rés. | | -40'162.60 | | -78'200.00 | | -75'562.23 |
| Prestations au personnel et à des tiers | | -89'600.15 | | -74'700.00 | | -251'776.10 |
| Totaux des charges et produits d'exploitation | 4'339'441.22 | -4'359'105.60 | 4'354'912.00 | -4'382'419.00 | 4'198'112.27 | -4'214'329.48 |
| Bénéfice d'exploitation | | -19'664.38 | | -27'507.00 | | -16'217.21 |

3.2. Comptes d'investissements

Les investissements notifiés en bleu ont été pris en charge par le Réseau Santé et Social de la Gruyère (RSSG).

| Comptes des investissements | Comptes 2020 | | Budget 2021 | | Comptes 2021 | |
|--|--------------|----------|-------------|----------|--------------|-------------|
| | Charges | Produits | Charges | Produits | Charges | Produits |
| Mobilier - soins - exploitation | 30'313.15 | | 85'425.00 | | | 77'273.40 |
| Buanderie : calandre - chariots linge - table de triage | 24'134.60 | | | | | |
| Cuisine : liaison froide (cellule de refroid. + support inox) | 6'178.55 | | | | | |
| Soins : chaise élévatrice pour baignoire reporté en 2021 | | | 7'500.00 | | | non réalisé |
| Cuisine : machine sous vide | | | 4'000.00 | | | 4'437.25 |
| Intendance : machine à laver 8kg | | | 4'200.00 | | | 4'128.95 |
| 2 monobrosses | | | 4'800.00 | | | 4'425.50 |
| 15 lits électriques (1990) | | | 47'300.00 | | | 47'008.65 |
| appel malade GETS : 25 bracelets + 25 coques approuvés le 28.10.20/RSSG | | | 5'750.00 | | | 5'379.60 |
| Serveur (2014) | | | 6'500.00 | | | 6'411.50 |
| Imprimante A3 | | | 5'375.00 | | | 5'481.95 |
| Totaux des charges investissements | 30'313.15 | 0.00 | 85'425.00 | 0.00 | | 77'273.40 |

M. Jacques Ropraz, délégué de la Commission financière, rappelle que le rôle de la Commission se limite à analyser la concordance des comptes avec le budget et à porter une appréciation sur la marche de l'établissement. La Commission financière constate une bonne gestion de la part de la Direction du foyer.



En conclusion, la Commission financière recommande à l'Assemblée d'approuver les comptes de fonctionnement et les comptes d'investissement tout en remerciant la Commission du Foyer, son Président ainsi que le personnel et la Direction.

La parole n'étant pas demandée, M. le Syndic demande à l'Assemblée de voter à main levée si elle accepte les comptes de fonctionnement 2021, présentant un bénéfice de CHF 16'217.21.

Résultat : **les comptes de fonctionnement sont acceptés à l'unanimité**

M. le Syndic demande à l'Assemblée de voter à main levée si elle accepte les comptes d'investissements 2021.

Résultat : **les comptes d'investissements sont acceptés à l'unanimité**

M. Romanens, Syndic, remercie la Commission administrative du Foyer, la Directrice du Foyer ainsi que l'ensemble des employés pour leur mission.

4. Commune / Comptes 2021

4.1 Comptes de fonctionnement

La parole est donnée à M. Dominique Schmutz pour la présentation des comptes 2021.

Vue d'ensemble des comptes 2021

| Comptes de fonctionnement | Comptes 2020 | | Budget 2021 | | Comptes 2021 | |
|--|--------------|------------|--------------|------------|--------------|------------|
| | Charges | Revenus | Charges | Revenus | Charges | Revenus |
| 0 ADMINISTRATION | 516'362.50 | 120'956.40 | 593'899.10 | 99'968.95 | 595'446.13 | 105'650.25 |
| 01 Assemblée communale, Conseil communal | 53'501.20 | | 97'650.00 | | 87'097.85 | |
| 02 Administration générale | 462'861.30 | 120'956.40 | 496'249.10 | 99'968.95 | 508'348.28 | 105'650.25 |
| 1 ORDRE ET SECURITE PUBLICS | 123'947.28 | 53'123.35 | 123'423.50 | 52'000.00 | 118'789.60 | 51'315.55 |
| 12 Justice | 31'655.65 | | 29'361.80 | | 37'611.90 | |
| 14 Police du feu | 82'488.73 | 53'123.35 | 81'878.00 | 52'000.00 | 70'460.25 | 51'315.55 |
| 16 Protection civile | 8'500.80 | | 9'314.70 | | 9'248.25 | |
| 17 Protection de la population | 1'302.10 | | 2'869.00 | | 1'469.20 | |
| 2 ENSEIGNEMENT ET FORMATION | 1'681'123.35 | 217'045.05 | 1'721'866.15 | 214'030.00 | 1'709'157.42 | 208'116.30 |
| 20 Ecole enfantine | 199'016.05 | | 163'566.85 | | 158'988.55 | |
| 21 Cycle scolaire obligatoire | 1'076'005.45 | 8'900.00 | 1'138'461.40 | 8'475.00 | 1'120'159.70 | 879.80 |
| 22 Ecoles spécialisées | 176'383.00 | | 183'220.50 | | 177'793.15 | |
| 23 Formation professionnelle | 10'280.20 | | 12'800.00 | | 10'329.75 | |
| 29 Administration scolaire | 219'438.65 | 208'145.05 | 223'817.40 | 205'555.00 | 241'886.27 | 207'236.50 |
| 3 CULTURE, SPORTS ET LOISIRS | 296'039.30 | 162'487.00 | 238'407.60 | 157'660.00 | 264'133.35 | 160'049.00 |
| 30 Culture | 59'851.60 | | 50'736.90 | | 55'903.65 | |
| 34 Sport | 236'187.70 | 162'487.00 | 187'070.70 | 157'660.00 | 208'019.70 | 160'049.00 |
| 35 Autres loisirs, colonies de vacances | | | 600.00 | | 210.00 | |
| 4 SANTE | 535'437.80 | 1'054.95 | 516'356.40 | 1'500.00 | 523'083.00 | 1'427.00 |
| 40 Hôpitaux | 22'783.20 | | 10'421.85 | | 10'685.15 | |
| 41 Homes médicalisés | 276'850.35 | | 277'363.90 | | 270'869.05 | |
| 44 Soins ambulatoires | 204'549.00 | | 222'940.00 | | 222'939.40 | |
| 45 Prophylaxie | 29'624.05 | | 500.00 | | 15'459.30 | |
| 46 Service médical des écoles | 1'512.60 | 1'054.95 | 5'000.00 | 1'500.00 | 3'015.10 | 1'427.00 |
| 47 Contrôle des denrées alimentaires | 118.60 | | 130.65 | | 115.00 | |



| Comptes de fonctionnement | | Comptes 2020 | | Budget 2021 | | Comptes 2021 | |
|---------------------------------|---|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| | | Charges | Revenus | Charges | Revenus | Charges | Revenus |
| 5 | PREVOYANCE SOCIALE | 479'558.75 | | 517'443.75 | | 491'507.55 | |
| 50 | AVS/APG/Al/Assurance chômage | 1'316.70 | | 1'500.00 | | 1'326.50 | |
| 54 | Structures d'accueil de la petite enfance | 17'314.05 | | 34'000.00 | | 12'014.50 | |
| 55 | Invalidité | 289'482.70 | | 293'665.00 | | 293'445.75 | |
| 56 | Encouragement à la construction de logements | | | | | 115.50 | |
| 58 | Aide sociale | 171'445.30 | | 188'278.75 | | 184'605.30 | |
| 6 | TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS | 330'797.10 | 11'510.00 | 344'332.20 | | 252'558.07 | 2'268.00 |
| 62 | Routes communales et génie civil | 284'491.10 | 11'510.00 | 295'147.20 | | 206'110.07 | 2'268.00 |
| 64 | Chemins de fer fédéraux | 7'756.00 | | 8'498.00 | | 8'065.00 | |
| 65 | Trafic régional | 38'550.00 | | 40'687.00 | | 38'383.00 | |
| 7 | PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT | 701'817.20 | 585'804.95 | 636'000.35 | 503'400.00 | 645'225.44 | 563'863.79 |
| 70 | Approvisionnement en eau | 281'641.60 | 281'641.60 | 236'345.80 | 232'500.00 | 243'786.40 | 243'786.40 |
| 71 | Protection des eaux | 190'817.50 | 190'817.50 | 198'903.75 | 147'500.00 | 191'663.20 | 191'663.20 |
| 72 | Gestion des déchets | 192'616.15 | 110'665.30 | 158'590.00 | 108'000.00 | 159'906.94 | 118'967.69 |
| 74 | Cimetière | 6'252.00 | 2'762.25 | 9'300.20 | 3'400.00 | 10'708.80 | 3'451.00 |
| 75 | Correction des eaux et endiguements | 5'267.25 | | 9'466.80 | | 5'819.70 | |
| 78 | Protection de la nature | 11'550.00 | 500.00 | 1'800.00 | | 8'300.00 | |
| 79 | Aménagement du territoire | 13'662.70 | -581.70 | 21'593.80 | 12'000.00 | 25'040.40 | 5'995.50 |
| 8 | ECONOMIE PUBLIQUE | 39'610.65 | 9'655.00 | 58'813.40 | 1'000.00 | 42'962.50 | 8'200.00 |
| 81 | Forêts | 2'970.50 | 4'655.00 | 5'120.00 | 1'000.00 | 5'054.35 | 8'200.00 |
| 83 | Tourisme | 32'806.90 | | 41'593.40 | | 32'304.50 | |
| 86 | Energie | 3'833.25 | 5'000.00 | 12'100.00 | | 5'603.65 | |
| 9 | FINANCES ET IMPOTS | 1'284'209.93 | 5'292'944.15 | 871'929.80 | 4'360'519.70 | 901'269.83 | 4'735'312.11 |
| 90 | Impôts | 41'549.35 | 4'435'985.35 | 48'000.00 | 3'712'950.70 | 43'365.05 | 4'075'186.15 |
| 93 | Péréquation financière | 245'934.00 | 45'523.00 | 314'882.00 | 47'234.00 | 314'882.00 | 47'234.00 |
| 940 | Gérance de la fortune et des dettes | 449'186.68 | 453'114.70 | 423'195.00 | 421'195.00 | 451'836.93 | 437'129.01 |
| 942 | Immeubles du patrimoine financier | 131'554.30 | 188'321.10 | 85'852.50 | 179'140.00 | 91'185.85 | 175'762.95 |
| 99 | Autres postes | 415'985.60 | 170'000.00 | | | | |
| TOTAUX DE FONCTIONNEMENT | | 5'988'903.86 | 6'454'580.85 | 5'622'472.25 | 5'390'078.65 | 5'544'132.89 | 5'836'202.00 |
| DEFICIT / BENEFICE | | 465'676.99 | | | 232'393.60 | 292'069.11 | |

Les comptes de fonctionnement 2021 dégagent un bénéfice de CHF 292'069.11 après avoir procédé aux opérations suivantes :

- attribution à la réserve pour la protection des eaux : CHF 33'482.25
- dons supplémentaires aux sociétés : CHF 11'500.00
- Total du bénéfice réparti CHF 44'982.25
- **Bénéfice avant répartition CHF 337'051.36**

Le bénéfice 2020 était de CHF 794'742.65. Ce résultat s'explique par une diminution de la Réforme fiscale des entreprises. En outre, la Commune a reçu l'année dernière la compensation cas de rigueur de CHF 340'000.00 pour la dernière fois.

Différence du résultat par chapitre entre le budget et les comptes hors impôts

Les comptes ont été commentés dans le Sorens Info n°115.

Approvisionnement en eau

Le taux de couverture étant supérieur à 100 %, nous avons pu effectuer les opérations suivantes :

- attribution à la réserve pour le réseau d'eau potable : CHF 46'983.05



Protection des eaux

Le taux de couverture (83%) est insuffisant, nous avons prélevé un montant de CHF 33'482.25 au bilan pour équilibrer le compte. Le montant de l'avance au bilan est de CHF 164'214.15 au 31.12.2021.

Gestion des déchets

Bien que le taux de couverture (74%) ait augmenté par rapport à l'année passée, ce dernier reste insuffisant. Les frais de ramassage et de décharge ont diminué et le produit de recyclage a augmenté, preuve que les citoyens trient mieux les déchets.

4.2 Comptes d'investissement

Ci-après, les investissements terminés au 31.12.2021 et les investissements en cours

Investissement terminé au 31.12.2021

| Objet | Date de l'Assemblée | Montant voté | Autorisation du Scdm | Total des coûts | Subvention reçue | Ecart |
|--------------------------------|---------------------|--------------|----------------------|-----------------|------------------|------------|
| Construction bâtiment scolaire | 04.07.2016 | 7'100'000.00 | n° 146 du 24.11.2016 | 6'456'793.70 | 632'474.20 | 643'206.30 |

Réalisation du bâtiment scolaire



| | Budget | Coûts |
|----------------------|--------------------|--------------------|
| Etude | 572'600.00 | 567'003.00 |
| Construction | 7'100'000.00 | 6'522'265.00 |
| Subventions obtenues | <u>-620'661.00</u> | <u>-632'474.30</u> |
| Total | 7'051'939.00 | 6'456'793.70 |

Détail des subventions :

| | |
|--|------------|
| Paraflamme - Subvention extincteur | 874.50 |
| Pronovo - Subvention panneaux solaires | 11'480.00 |
| SPPAM - Subvention abri PC | 301'500.00 |
| DAEC - Subvention cantonale | 318'619.80 |



| Comptes d'investissement | | Comptes 2020 | | Budget 2021 | | Comptes 2021 | |
|--------------------------|---|-------------------|-------------------|---------------------|------------------|-------------------|-------------------|
| | | Charges | Revenus | Charges | Revenus | Charges | Revenus |
| 2 | ENSEIGNEMENT ET FORMATION | 10'151.45 | | | | | 318'619.80 |
| 29 | Administration scolaire | 10'151.45 | | | | | 318'619.80 |
| 3 | CULTURE, SPORTS ET LOISIRS | 18'000.00 | | | | -180.00 | |
| 34 | Sport | 18'000.00 | | | | -180.00 | |
| 6 | TRANSPORTS & COMMUNICATIONS | 39'963.70 | | 935'000.00 | | 451'157.30 | |
| 62 | Routes communales et génie civil | 39'963.70 | | 935'000.00 | | 451'157.30 | |
| 7 | PROTECTION DE L'ENVIRON. & AMENAG. & ENVIRON. | 304'766.50 | 74'281.55 | 145'000.00 | 15'000.00 | 39'465.60 | 75.30 |
| 70 | Approvisionnement en eau | 241'362.15 | 8'168.95 | 60'000.00 | 10'000.00 | 6'688.80 | 75.30 |
| 71 | Protection des eaux | 13'278.45 | 560.60 | 55'000.00 | 5'000.00 | | |
| 78 | Protection de la nature | 47'371.50 | 65'552.00 | 20'000.00 | | 14'824.85 | |
| 79 | Aménagement du territoire | 2'754.40 | | 10'000.00 | | 17'951.95 | |
| 9 | FINANCES ET IMPOTS | 74'281.55 | 372'881.65 | | | 318'695.10 | 490'442.90 |
| 99.590.0 | Report des investissements au bilan | 74'281.55 | | | | 318'695.10 | |
| 99.690.0 | Report des investissements au bilan | | 372'881.65 | | | | 490'442.90 |
| | Totaux | 447'163.20 | 447'163.20 | 1'080'000.00 | 15'000.00 | 809'138.00 | 809'138.00 |

M. Jacques Ropraz, délégué de la Commission financière, rappelle que le rôle de la Commission se limite à analyser la concordance des comptes avec le budget et à porter une appréciation sur la marche de l'établissement. Il apporte quelques compléments aux explications de M. Schmutz. La Commission financière constate une bonne gestion de la part du Conseil communal.

En conclusion, la Commission financière ainsi que le réviseur des comptes, selon son rapport d'audit du 17.05.2022, recommandent à l'Assemblée d'approuver les comptes de fonctionnement et d'investissements tout en remerciant le Conseil communal.

La discussion n'étant pas demandée, M. le Syndic demande à l'Assemblée de voter à main levée si elle accepte les comptes de fonctionnement 2021, présentant un excédant de produit de CHF 292'069.11 après amortissements supplémentaires, attribution aux réserves et dons supplémentaires de CHF 44'985.25.

Résultat : **les comptes de fonctionnement sont acceptés à l'unanimité**

M. le Syndic demande à l'Assemblée de voter à main levée si elle accepte les comptes d'investissements 2021.

Résultat : **les comptes d'investissements sont acceptés à l'unanimité**

5. Nomination d'un organe de révision des comptes de la Commune et du Foyer St-Joseph pour les années 2022, 2023 et 2024

M. le Syndic explique que selon l'article 98 de la loi sur les communes, l'assemblée communale décide de l'organe de révision sur proposition de la commission financière pour un mandat de 3 ans renouvelable. La parole est donnée à M. Jacques Ropraz pour présenter la position de la commission financière. Celle-ci a analysé plusieurs offres de fiduciaires régionales et recommande la Fiduciaire Ruffieux de Bulle.



« Acceptez-vous de confier ce mandat à la Fiduciaire Ruffieux de Bulle pour la révision des comptes communaux et du foyer St-Joseph, pour les années 2019, 2020 et 2021 ? »

Résultat : *l'assemblée accepte à l'unanimité de confier le contrôle des comptes à la Fiduciaire Ruffieux SA*

6. Demande de crédit d'avant-projet préliminaire (faisabilité) et avant-projet pour l'étude de la construction d'appartements protégés sur la parcelle RF 1201

La parole est donnée à M. Dominique Schmutz qui explique que suite à la présentation du concours du foyer, le Conseil communal a décidé d'étudier la faisabilité et d'établir un avant-projet de construction des appartements protégés sur le site du nouvel EMS. Etant donné que le RSSG a décidé de débiter les démarches pour la démolition et la construction du nouvel EMS de Sorens en 2023 ; le Conseil communal ne peut pas attendre l'Assemblée d'automne pour soumettre au vote cet investissement. Il propose dès lors de voter un crédit de CHF 200'000.00 réparti comme suit : un crédit de CHF 50'000.00 pour l'avant-projet préliminaire (faisabilité) pour la construction de 20 appartements protégés sur la parcelle RF 1201 et un crédit de CHF 150'000.00 pour l'avant-projet pour l'étude de construction de 20 appartements protégés sur la parcelle RF 1201.

La commission financière recommande d'accepter la demande de crédit.

Mme Marie-José Fragnière annonce que sur les 4 projets de construction, seul l'EMS de Sorens sera rasé et se demande s'il n'existait pas des solutions de transformation, d'extension et d'appartements protégés pour l'EMS actuel. Elle aurait également souhaité qu'une visite du bâtiment existant ait été organisée lors de l'exposition publique des projets. Enfin, elle se demande s'il n'y a pas plutôt possibilité de rénover le bâtiment plutôt que de le démolir, car au vu de la pandémie, la guerre en Ukraine et la pénurie de matériaux, les coûts vont augmenter drastiquement.

M. Dominique Schmutz répond que la situation ergonomique des pièces n'est plus adaptée et permet difficilement une rénovation. Les nouvelles chambres seront dotées d'un lit, d'un WC et d'une douche chacune, ce qui n'est pas le cas actuellement.

M. Pierre Fragnière demande s'il est obligatoire de démolir l'ancien EMS pour avoir la place de construire le nouveau bâtiment.

M. Damien Romanens, Syndic, répond qu'il est impossible de concilier les deux bâtiments sur la même parcelle.

M. Bertrand Oberson, Chef de projet au niveau du RSSG, explique que l'EMS actuel ne répond plus aux nouvelles normes. L'EMS peine à se remplir car les chambres sont doubles et les résidents désirent repartir rapidement de Sorens. En outre, il informe que toutes les chambres actuelles n'ont pas de WC et de douche dans la pièce. Les aînés ne souhaitent pas avoir ce genre de conditions. Des balcons seront prévus dans les nouvelles constructions et une autonomie pour chaque étage sera organisée, afin de pallier notamment aux pandémies. Les rez-de-chaussée disposeront de salles d'animations ouvertes aux sociétés locales. En outre, il précise que l'EMS de Charmey sera détruit pour un tiers pour reconstruire l'extension. De ce fait, aucun EMS n'est transformé. Il précise que les nouvelles constructions disposeront de chambres plus grandes et des appartements adaptés seront prévus à côté de chaque EMS, pour que les personnes âgées puissent garder au mieux leur autonomie.



M. Jacques Beaud est très favorable aux appartements protégés et demande que de la Commune ou d'autres promoteurs portera le projet jusqu'au bout.

M. Damien Romanens, Syndic, répond qu'aucune décision n'a encore été prise sur ce point et que l'idée est d'étudier les possibilités qui existent.

La parole n'est plus demandée et M. le Syndic propose de passer au vote.

« **Acceptez-vous les crédits d'avant-projet préliminaire (faisabilité) et d'avant-projet pour l'étude de la construction de 20 appartements protégés sur la parcelle RF 1201 – en lien avec le nouvel EMS de Sorens de CHF 200'000.00?** »

Résultat : ***L'assemblée accepte à 39 voix pour et 3 contre la demande de crédit d'avant-projet préliminaire (faisabilité) et avant-projet pour l'étude de la construction d'appartements protégés sur la parcelle RF 1201***

7. Demande de crédit additionnel pour l'élaboration du plan d'aménagement local (PAL)

La parole est donnée à Mme Elsa Gendre qui explique qu'en 2017, le conseil communal avait demandé à l'assemblée un crédit supplémentaire pour l'élaboration du PAL d'un montant de CHF 50'000.00. A la suite de l'arrêt du Tribunal cantonal du 03.09.2019 exigeant que le PAL soit conforme au nouveau plan directeur cantonal (PDCant), des mises à jour ont été nécessaires et le PAL a été déposé par la commune au canton en 2018. Ces travaux ont engendré un dépassement de l'investissement de CHF 9'923.00. En date du 15.09.2021, le Canton a approuvé le PAL communal, avec plusieurs remarques. Afin de le mettre en conformité, le Conseil communal demande un crédit additionnel de CHF 35'000.00.

La commission financière propose d'approuver cette demande de crédit additionnel.

M. René Tornare demande s'il est possible de monter avec le chauffage à distance, pour desservir le centre du village, le nouveau foyer, la halle polyvalente, etc. Il propose que la Commune prévoit dans son PAL la montée du chauffage à distance depuis la STEP de Vuippens. Selon lui, même si la Commune doit investir de l'argent, il serait judicieux de procéder à cet aménagement.

M. Damien Romanens, Syndic, lui répond que le Conseil communal est en train d'étudier la possibilité de chauffer le nouveau foyer avec le chauffage à distance. Aucune décision n'a encore été prise et un sondage avait envoyé aux citoyens concernés pour savoir s'ils étaient intéressés ou non par le chauffage à distance. Le résultat de ce dernier a fait l'objet d'un retour de la part de Gruyère Energie SA, qui n'a pas non plus donné de décision formelle à l'heure actuelle. Une réponse devrait être transmise de leur part dans le courant du mois prochain.

La parole n'est plus demandée et M. le Syndic propose de passer au vote.

« **Acceptez-vous le crédit additionnel pour l'élaboration du plan d'aménagement local (PAL) de CHF 35'000.00 ?** »

Résultat : ***L'assemblée accepte à l'unanimité le crédit additionnel pour l'élaboration du plan d'aménagement local (PAL) de CHF 35'000.00***



8. Reprise de la route Sous l'Eglise et de ses infrastructures

M. le Syndic demande, selon l'article 21 de la loi sur les communes, aux personnes concernées par le projet, les frères et sœurs, pour autant qu'ils puissent en retirer un bénéfice financier. Il ajoute qu'un défaut de récusation rend la décision annulable. Mme Françoise Romanens se récusé à 21h03.

La parole est donnée à M. Jacques Privet, qui explique que le bureau d'ingénieurs Sabert SA a été mandaté par Mme Françoise Romanens, propriétaire de la zone à bâtir Sous l'Eglise, pour l'exécution du plan d'équipement de détail. Dans le cadre de ce dernier, la Commune a transmis ses exigences techniques quant à l'exécution de la route et de ses infrastructures. La pose de la couche d'usure sera effectuée lorsque toutes les constructions seront réalisées et au plus tard dans un délai de 3 ans. Le Conseil communal propose la reprise de cette route pour CHF 1.00 symbolique.

La commission financière propose d'agréer à la proposition de reprise de la route Sous l'Eglise.

« Acceptez-vous la reprise de la route Sous-l'Eglise et de ses infrastructures ? »

Résultat : *l'assemblée accepte à l'unanimité la reprise de la route Sous-l'Eglise et de ses infrastructures*

Mme Françoise Romanens réintègre l'assemblée à 21h05.

9. Modification des statuts des Ambulances du Sud Fribourgeois

La parole est donnée à M. Daniel Gilgen qui mentionne que le Grand Conseil a adopté en 2021 la loi sur la défense incendie et les secours (LDIS). Celle-ci est partiellement entrée en vigueur le 01.07.21. Il précise que le Conseil d'Etat a adopté de son côté la carte opérationnelle ainsi que le découpage institutionnel. L'année 2022 est la période nécessaire pour adapter les bases légales et préparer la mise en place de la nouvelle organisation. La loi déploiera complètement ses effets le 01.01.23.

Les conséquences principales de cette nouvelle loi sont que le territoire cantonal sera réparti en bases de départ (14 bases retenues) délimitées en fonction des risques, que le découpage traditionnel politique n'est plus une référence et que les trois districts du sud ne formeront qu'un seul et unique bataillon d'engagement des sapeurs-pompiers. Les Corps des Sapeurs-Pompiers seront alors dissous, redessinés et réaffectés dans ce nouveau bataillon. La réglementation (obligation de servir et taxe d'exemption notamment) sera identique à toutes les communes.

Les ambulances et les pompiers seront réunis sous la même association et les organes dirigeants seront l'assemblée des délégués et le comité de direction.

L'association aura notamment pour buts d'assumer les obligations qui leur incombent relativement à l'organisation et à l'exploitation d'un ou de services d'ambulance et d'organiser et mettre en œuvre la gestion de la défense incendie et des secours sur les territoires concernés.

Les personnes astreintes à l'obligation de servir et qui ne sont pas incorporées dans le bataillon seront soumises à une taxe d'exemption annuelle, fixée par l'assemblée des délégués, à CHF 200.00 par personne au maximum, soit identique à la taxe perçue actuellement par la Commune.



Les ressources de l'association sont les contributions des communes membres, les taxes d'exemption, les subventions des pouvoirs publics et tiers, les recettes d'exploitation, les dons et legs, les produits des prestations facturées à des tiers et les produits divers, y compris locations à des tiers.

La parole n'est pas demandée et M. le Syndic propose de passer au vote.

« **Acceptez-vous la modification des statuts des Ambulances du Sud Fribourgeois ?** »

Résultat : *l'assemblée accepte par 41 voix pour et 1 abstention la modification des statuts des Ambulances du Sud Fribourgeois*

10. Divers

Dossier éolien

M. le Syndic indique que la Commune a fait recours au Tribunal Fédéral contre la décision de non-rentrée en matière du Conseil d'Etat concernant la requête de reconsidération du volet éolien du Plan Directeur Cantonal. Aucune décision n'a encore été communiquée. En outre, les remarques de la Commune ont été transmises au Canton lors de la révision partielle du Plan Directeur Cantonal. Le Canton ne s'est pas encore prononcé à ce sujet.

Vitesse des automobilistes dans les quartiers

M. Daniel Savary a remarqué que plusieurs panneaux 60km/h avaient été posés le long de la route principale et que c'est une bonne chose si cela peut améliorer la sécurité routière mais il se pose la question quant aux routes secondaires. Il a en effet entendu à plusieurs reprises des citoyens se plaindre par rapport aux chauffeurs qui ne tiennent pas compte du contexte routier (enfants, mamans avec poussette, ...) et qui roulent de manière inconsidérée. Il demande dès lors la position du Conseil communal quant à cette problématique.

M. Damien Romanens, Syndic, répond qu'un crédit avait été voté pour étudier les quartiers concernés. L'étude est en cours, avec notamment un mandat donné à Team+. Des mesures de vitesse sont effectuées dans ces quartiers et une analyse de ces dernières amènera à d'éventuelles actions.

M. Jacques Privet ajoute que le radar pédagogique a été utilisé pour transférer les mesures à Team+, dans le but de limiter la vitesse à 30km/h dans certains quartiers. Suivant les résultats, des mesures ne seront pas forcément nécessaires.

M. Daniel Savary demande alors que Team+ fasse un travail plus sérieux que lors de son analyse à la Route des Versannes où l'entreprise avait conclu qu'il n'y avait pas de problème. Ce postulat n'était pas conforme à ce que M. Savary constate de son côté car il trouve qu'un plus grand nombre de véhicules circulent qu'auparavant et que les problèmes s'accroissent.

M. Damien Romanens, Syndic, informe de l'obligation d'effectuer des mesures de vitesse, avec un radar caché, avant de pouvoir aboutir à de quelconques mesures.



M. Mario Mineo, habitant Sur-la-Scie, dit que malgré les chicanes, il est théoriquement possible de rouler à 60km/h et qu'il suffit d'un seul chauffard pour qu'un malheur puisse arriver. Il demande s'il est possible de réagir plus rapidement, en évitant des frais d'étude et en introduisant le 30km/h dans tous les quartiers.

M. Damien Romanens, Syndic, informe que la commune est chapeauté par le Canton et que le Conseil communal est obligé de passer par une étude avant de pouvoir assurer la mise en place nouvelles mesures.

M. Jacques Privet ajoute qu'il est exclu de poser des panneaux limitation de vitesse sans avoir l'accord du Service de la Mobilité. Il ne sera pas d'accord de baisser les limitations si aucun problème majeur n'est décelé et la Commune ne pourra pas aller à l'encontre de cette décision. M. Jacques Privet tient à rassurer les citoyens sur l'avancée de l'étude des quartiers : le Conseil communal met tout en œuvre pour que l'intérêt des citoyens soit respecté.

M. Mario Mineo demande si l'avis de citoyens est pris en compte par le Canton et la société Team+ dans l'élaboration de ces études.

M. Damien Romanens, Syndic, répond que la Commune transmet ses demandes et points de vue et que le rapport n'est pas effectué sans son avis.

M. Robert Bloch trouve que la pose des panneaux 60km/h est dangereuse, car en direction du Camping, près de l'arrêt de bus avec la bande rouge par terre, le panneau est avant la route qui part Sur-la-Scie ou Plan-des-Marais. Dès lors, Sur-la-Scie et Plan-des-Marais sont à 60km/h. En outre, une priorité de droite existe et sur Plan-des-Marais, celle-ci n'est pas respectée. M. Bloch pense qu'il serait bien de rappeler au début de la Commune qu'il faut faire attention à la priorité de droite.

M. Jacques Privet répond qu'il y a quelques années en arrière des panneaux priorité de droite étaient installés à chaque entrée du village et la Commune avait décidé de changer de pratique et d'installer des panneaux « Cédez le passage » à toutes les sorties. Cette modification a été effectuée car les gens qui voulaient s'engager sur la Route Principale se faisaient souvent couper la route par les usagers qui roulaient sur cette dernière. En outre, le marquage des lignes, notamment à Plan-des-Marais sera sûrement un des axes qui ressortira de l'étude avec Team+. De plus, la pose des panneaux 60km/h est une demande qui a émanée de la Police et du service des Ponts et Chaussées qui ont fourni un plan des emplacements de pose de ces derniers à la Commune.

M. Robert Bloch rappelle qu'à l'arrêt de bus direction Malessert, un panneau 60km/h a été posé et qu'en descendant Plan-des-Marais ou Sur-la-Scie, la vitesse autorisée est de 60km/h, dans un quartier où de nombreux enfants jouent.

M. Damien Romanens, Syndic, estime que l'objectif recherché n'est pas que cette route soit à 60km/h. Actuellement elle est censée être à 50km/h, vitesse que la Commune vérifiera avec le service des Ponts et Chaussées et qu'elle étudie pour encore la diminuer. Selon M. le Syndic, le 60km/h est prévu uniquement pour la Route Principale.

M. Pierre Fragnière constate qu'au Chemin de la Paix, qui est à sens unique, des enfants se trouvent souvent sur la chaussée pour jouer ou se promener mais que rien n'indique aux automobilistes à l'entrée du quartier que ce danger potentiel existe. Il demande qu'un panneau indicatif soit ajouté car en plus, les voitures sont devenues silencieuses, augmentant le danger pour les enfants. Ces derniers doivent devenir prioritaires et non les voitures.

M. Damien Romanens, Syndic, remercie M. Fragnière pour cette remarque qui sera prise en compte dans le cadre de l'étude des quartiers. En diminuant la vitesse, le danger sera déjà passablement ralenti. La visibilité est effectivement restreinte et la possibilité d'ajouter un panneau indicatif est tout à fait envisageable.



M. Mario Mineo demande s'il existerait une éventuellement une possibilité de poster un patrouilleur à la sortie de l'école.

Mme Natacha Rumo répond qu'en terme de patrouilleurs, ce n'est plus la Commune qui décide mais l'Etat. Des parents pourraient se mettre à disposition mais Mme Rumo rappelle qu'à la vision d'un passage piéton, tout véhicule devrait être en mesure de s'arrêter aux yeux de la loi, même si un enfant court à proximité. Ce sujet est régulièrement repris au sein du cercle scolaire qui analyse les possibilités d'amélioration, comme l'ajout de panneaux, le passage de la police de proximité dans les écoles pour la prévoyance ou la sensibilisation accentuée aux enfants pour qu'ils fassent plus attention.

Mme Isabelle Fragnière est d'accord sur le fait que les enfants doivent être attentifs, mais ce sont encore des enfants. Elle traverse souvent, avec ses petits-enfants, au passage piéton situé anciennement chez Tornare et constate que les voitures ne s'arrêtent pas si un signe de la main ne leur est pas donné. Les enfants ne sont pas toujours attentifs et concentrés et selon elle, ce n'est pas seulement à eux de faire un effort, mais aussi aux adultes.

Mme Natacha Rumo répond qu'elle est consciente de la problématique car une des premières touchées. En effet, une de ses filles s'était faite renversée au passage piéton près de l'école et la Commune est sensible au sujet. Cependant, elle est soumise aux règles du Service de la mobilité et il n'est pas possible d'agir sans le consulter au préalable.

M. Damien Romanens, Syndic, ajoute que le chemin de l'école a déjà été amélioré par le passage qui monte depuis le terrain de foot notamment et par le point dur implanté à l'école. Malgré cela, des accidents arrivent toujours et que la sécurité totale est impossible à atteindre. La situation de la sécurité près de l'école pourrait être réétudiée, dans le sens de Riaz par exemple, qui ont mis des coaches à disposition des enfants afin de les éduquer à la sécurité routière. Il faut cependant réussir à trouver des personnes qui sont d'accord d'effectuer ce genre de travail. En outre, certains passages piétons seront repeints prochainement.

Cimetière

M. Pascal Guillet annonce que certaines personnes ont des difficultés à déambuler dans l'allée du cimetière et demande si une amélioration est prévue.

M. Damien Romanens, Syndic, répond que la Commune est en train d'étudier l'aménagement du cimetière. Un montant avait d'ailleurs été voté pour la mise sur pied d'une allée mais avant d'effectuer ces travaux, le Conseil communal souhaite encore analyser la situation. En effet, le cimetière se vide gentiment et la question se pose notamment sur le tracé du chemin et sur l'aménagement des espaces. L'idée est de ne pas créer une allée trop précipitamment en devant ensuite la démonter car elle n'était pas optimale.

Gestion du budget de l'école primaire

M. Denis Romanens félicite le Conseil communal et la commission de bâtisse pour la bonne gestion financière du bâtiment scolaire.



Dossier éolien

Mme Isabelle Fragnière demande pourquoi le Conseil communal n'était pas présent le 14 mai 2022 à la rencontre organisée par l'Association « Sauvez les Forêts du Gibloux ». Celle-ci visait à montrer aux élus l'ampleur du projet éolien sur notre région. Des conseillers nationaux, des conseillers aux états, des députés et des chefs de partis étaient présents ce jour-là et les conseils communaux avaient également été conviés. Elle rappelle que la position des citoyens de Sorens à propos des éoliennes avait été très claire lors de l'assemblée extraordinaire.

M. Damien Romanens, Syndic, répond que l'invitation avait été adressée à son nom et qu'un courrier avait été envoyé pour avertir de son absence, car occupé par une intervention à Radio Fribourg. Dans cette missive, M. le Syndic a rappelé que la Commune soutenait le combat contre les éoliennes. Une semaine avant ladite rencontre, M. le Syndic a été contacté par M. Mineo qui l'a informé que les conseillers communaux étaient aussi invités. Malheureusement, au vu du délai devenu court, aucun d'entre eux n'a réussi à se libérer, la période du mois de mai étant très chargée.

Reprise de la Route Sous l'Eglise

Mme Françoise Romanens remercie le Conseil communal et l'assemblée pour l'acceptation de la reprise de la route Sous l'Eglise.

La parole n'est plus demandée et M. le Syndic conclue cette assemblée en remerciant les citoyens pour leur présence, ses collègues du Conseil communal pour leur engagement et la préparation de l'assemblée, la commission financière, la nouvelle administratrice des finances Mme Nathalie Hejda, le nouveau secrétaire communal M. Benoît Monney, la responsable du contrôle de l'habitant Mme Delphine Pythoud et tout le personnel communal pour leur implication dans l'organisation de l'assemblée.

L'Assemblée est levée à 21h44.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Le Syndic

D. Romanens

Le Secrétaire

B. Monney